

HAUTVILLERS

# Le Trait d'Union

BULLETIN D'INFORMATION DES HABITANTS D'HAUTVILLERS-OUVILLE

OUVILLE

Le 24 juin 2019

## La Commune d'Hautvillers-Ouille possède désormais son blason !!



### *Explication du blason :*

Ce blason associe, en parties, les armes de familles ayant possédé au cours de l'Histoire les domaines d'Hautvillers, d'Ouille et de la Triquerie. Ce sont les familles : Duchesne de Lamotte (seigneurs d'Hautvillers au 18<sup>e</sup> siècle, dont le blason " aux trois glands " est repris par la commune voisine de Lamotte-Buleux ; et (De) Ternisien d'Ouille, dont étaient issus les seigneurs d'Ouille au 18<sup>e</sup> siècle également. Une tête de loup rappelle que le domaine de la Triquerie appartenait à des lieutenants de louveterie réputés aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, notamment les Du Maisniel d'Applaincourt, puis les De Louvencourt. Sur la sépulture de la famille de Louvencourt, au cimetière d'Hautvillers, sont d'ailleurs sculptées dans un médaillon de marbre blanc, les armes anciennes et parlantes de cette famille, avec trois têtes de loups. Une rue du village est dédiée à Alof de Louvencourt, inspecteur des Finances et chargé de mission à la Direction du commerce extérieur décédé en 1989.

### *Description héraldique :*

D'azur, au chevron d'argent chargé de deux étoiles en flancs et d'une fleur de lis au pied nourri en chef, le tout de gueules ; accompagné en chef de deux glands feuillés de deux pièces d'or, et en pointe d'une tête de loup arrachée d'argent, lampassée de gueules.

# Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2019

Présents : Mmes MOREL, ROSIAUX & CHORON  
et MM. BUISINE, WEIBEL, CHOPIN, GEST,  
COULON et LEVEQUE.

## Procurations de :

Mélanie DECAYEUX à Daniel GEST  
Laurent TAVERNIER à Nadine CHORON  
François ETIENNE à Marie-Danièle ROSIAUX

Absents : Romain MASSALON et Grégory  
PRUVOT.

## I – Création d'un blason communal :



Jacques DULPHY, journaliste au courrier picard et héraldiste amateur, a proposé gracieusement ses services à la commune pour l'élaboration d'un blason communal. M. Dulphy a déjà effectué cette

démarche auprès de plusieurs communes.

Un projet de blason est présenté au conseil municipal. Il reprend principalement les armes des familles historiques Du Chesne de Lamotte et Ternisien, seigneurs du 18<sup>ème</sup> siècle. Un symbole du lieu-dit de la Triquerie et de la famille De Louvencourt est également repris.

La commune n'ayant jamais eu de blason officiel, celui-ci est adopté à l'unanimité. Il pourra être notamment repris sur les documents officiels.

Après approbation du Conseil, il devra également être validé par la Préfecture.

## II – Salle des Fêtes :

Suite à la précédente réunion, une assistante à maîtrise d'ouvrage, la société ETAC de Coulogne, a été contactée. Elle propose un métrage des surfaces des différentes pièces du bâtiment.

Le projet s'étendrait sur 475 m<sup>2</sup> pour la salle, les vestiaires, les cuisines, les toilettes, la salle de stockage et les locaux techniques.

La proposition de métrage est adoptée par les conseillers.

## III – Métrage de chemin à Ouville :



En 2014, plusieurs riverains ont été sérieusement inondés à Ouville lors d'un violent orage. Les eaux de ruissellement provenaient essentiellement

des champs cultivés aux alentours.

Afin d'éviter que ce phénomène ne se reproduise et comme il en a déjà été discuté avec les riverains, les agriculteurs locaux et le conseil municipal, le Maire propose de « reprendre » le chemin situé entre la Triquerie et l'entrée d'Ouville, chemin communal empiété au fil des années par les cultures agricoles.

En 2016, un rapport de la chambre d'agriculture préconisait de borner ce chemin dans un premier temps afin de restaurer, si besoin, les limites initiales, puis d'y aménager un fossé de récupération des eaux de ruissellement et la plantation d'une haie, le tout sur 300m.

Après délibération, la reprise des limites est adoptée à l'unanimité.

Pierre LEVEQUE tient toutefois à signaler que, depuis ces inondations, des efforts ont été entrepris par les agriculteurs exploitant les terres concernées, ce qui devrait déjà limiter le ruissellement et les débordements en cas d'orage violent ou de fortes pluies.

## IV – Qualité de l'eau :

Depuis de nombreuses années, les analyses de la qualité de l'eau potable par l'Agence Régionale de Santé soulignent un taux anormalement élevé de pesticides dans l'eau de consommation. Cette eau est d'ailleurs déconseillée aux nourrissons et aux femmes enceintes.

M. Buisine s'étonne qu'en parallèle un arrêté préfectoral de 2018 ait fixé un nouveau seuil des concentrations acceptables dans l'eau courante... qui redevient de ce fait consommable pour tous !

Cette information sera transmise aux habitants.



Il est rappelé qu'un nouveau captage est sollicité depuis de très nombreuses années mais que rien n'avance dans ce dossier.

#### V – Elections européennes :



L'élection des représentants au Parlement Européen se déroulera le 26 mai prochain. Le tableau du bureau de vote est établi. Il est demandé à tous les membres du bureau d'être présents au dépouillement.

#### VI - Voirie communautaire :

Dans le cadre du classement des voies communautaires et donc du déclassement des autres qui redeviennent communales, la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre propose de reverser la somme de 57.435 € à la commune d'Hautvillers-Ouville en guise de compensation.

Le Conseil Municipal accepte le reversement de cette somme puisqu'elle n'a pas eu le choix du classement des voies mais précise qu'il n'accepte pas le classement proposé par la CCPM.

#### VII – Festivités du 14 juillet :

Plusieurs propositions de feux d'artifice ont été transmises en mairie. Les différentes prestations s'établissent à un prix équivalent. Il est donc décidé de continuer à travailler avec la société CELESTA comme pour les années précédentes.

Le feu d'artifice sera tiré le samedi 13 juillet. Nous en reparlerons.

*(Déroulement des festivités et inscriptions au repas du soir (couscous) : voir feuille jointe)*

#### VIII – Informations diverses :

Il avait été sollicité 3 propositions de travaux de mise en place d'un garde-corps à la sortie de l'église.

Deux entreprises ont transmis leurs devis qui s'établissent pour chacun d'entre eux aux alentours de 5.000 €.

Les conseillers s'étonnent du montant de tels travaux et décident de ne pas y donner suite.



## ETAT CIVIL

### Naissances :

**Arya BOURAHLA**  
8, rue du Pré Vert  
Née à Abbeville le 12 mai 2019



**Gabin SAVOYE**  
500, route Nationale  
Né à Abbeville le 16 juin 2019



**Marin HECQUET**  
219, rue Jacques Mallet  
Né à Abbeville le 17 juin 2019



## Recensement national



Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes,

notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique... Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## Cinéma

L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places.

## Nuisances...

### BRÛLAGE DES DECHETS



...L'opération est plus que fréquente dans nos campagnes. Qui n'a jamais en effet brûlé ses déchets domestiques, ses déchets verts... ? Et pourtant, c'est interdit !

Brûler ses déchets verts domestiques à l'air libre est interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette interdiction est issue d'une circulaire du 18 novembre 2011. Selon ce texte, « le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles du voisinage (odeurs et fumées), nuit à la santé et génère des risques d'incendie.

Il est d'une combustion peu performante et émet des imbrûlés, en particulier avec des végétaux humides.

Il est également source d'émissions polluantes importantes, de composés cancérigènes ».

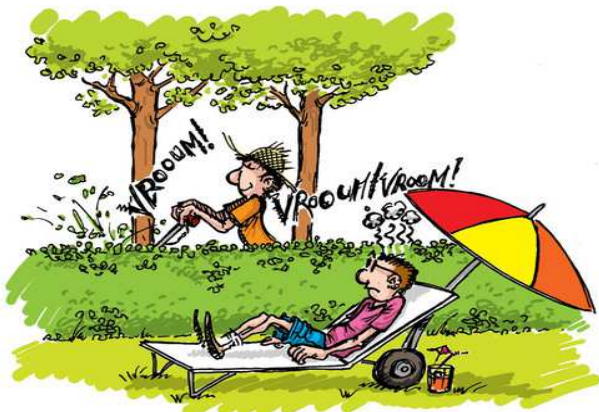
Les déchets verts produits par les ménages relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés ; leur brûlage en est en conséquence interdit, par application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Merci de votre compréhension...

### TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES

**Conformément au règlement préfectoral, la tonte des pelouses est interdite le dimanche, à partir de 12H00.**

Nous vous invitons à respecter cette règle afin de conserver de bonnes relations avec vos voisins...



Nous vous rappelons également que les haies bordant la voie publique doivent être taillées régulièrement.

### ANIMAUX DOMESTIQUES

**Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux sont les seuls responsables en cas de dégradations ou d'accidents**

A titre indicatif, la commune d'Hautvillers-Ouille est adhérente de la SPA de Buigny-Saint-Maclou.

## Ouverture des déchetteries

### Horaires des déchetteries

Déchetterie de NOVELLES SUR MER - Chemin du Moulin -  
Tél : 06.37.51.54.57

Lundi	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	8H30-12h00	13H30-18h00
Mercredi	FERMÉE	FERMÉE
Jeudi	8H30-12h00	13H30-18h00
Vendredi	8H30-12h00	13H30-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00
Dimanche	9h00-12h00	FERMÉE
Jours fériés	FERMÉE	

Déchetterie d'AGENVILLERS - Route de Gaperennes -  
Tél : 06.37.51.54.57

Lundi	8H30-12h00	13H30-18h00
Mardi	FERMÉE	
Mercredi	8H30-12h00	13H30-18h00
Jeudi	8H30-12h00	13H30-18h00
Vendredi	FERMÉE	
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00
Dimanche	9h00-12h00	FERMÉE
Jours fériés	FERMÉE	

